

## **Le CSA autorise plusieurs radios locales à retransmettre des matches de la coupe du monde de football.**

Ayant examiné les conditions de retransmission intégrale et en direct de la coupe du monde de football par les services de radio, le CSA a rappelé fermement son attachement au respect du droit à l'information, à la gratuité des retransmissions sportives radiophoniques, et son opposition aux projets de cession de droits exclusifs de retransmission. Face au vide juridique qui existe selon lui, tant en France qu'en Europe concernant ce problème, le Conseil a ainsi autorisé, à titre exceptionnel, plusieurs radios qui en avaient fait la demande à reprendre en direct les rencontres de l'équipe de France ainsi que la demi-finale et la finale de la coupe du monde de football, en accord avec RMC Infos, qui détient les droits sur ces matches et les cède à titre gratuit. Il s'agit pour le Conseil d'une solution équitable permettant la couverture radiophonique la plus large du territoire, les radios en cause couvrant un bassin de population de l'ordre de 4 millions d'habitants.